

Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1341-21 du 7 chaoual 1442 (19 mai 2021) modifiant et complétant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1490-13 du 22 joumada II 1434 (3 mai 2013) fixant la liste et les teneurs maximales des substances indésirables dans les aliments pour animaux ainsi que la liste et les limites d'utilisation des additifs, des prémélanges, des aliments composés et des aliments complémentaires destinés à l'alimentation animale.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES
EAUX ET FORÊTS,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1490-13 du 22 joumada II 1434 (3 mai 2013) fixant la liste et les teneurs maximales des substances indésirables dans les aliments pour animaux ainsi que la liste et les limites d'utilisation des additifs, des prémélanges, des aliments composés et des aliments complémentaires destinés à l'alimentation animale, tel qu'il a été modifié et complété,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Le point B-861 de l'annexe II de l'arrêté n°1490-13 du 22 joumada II 1434 (3 mai 2013) susvisé, tel qu'il a été modifié et complété, est modifié dans l'annexe au présent arrêté.

ART. 2. – Le point C271 de l'annexe II de l'arrêté n°1490-13 du 22 joumada II 1434 (3 mai 2013) susvisé, tel qu'il a été modifié et complété, est abrogé.

ART. 3. – L'annexe II à l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1490-13 précité, tel qu'il a été modifié et complété, est complétée par l'annexe au présent arrêté.

ART. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 7 chaoual 1442 (19 mai 2021).

AZIZ AKHANNOUCH.

*

* *

ANNEXE

à l'arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1341-21 du 7 chaoual 1442 (19 mai 2021) modifiant et complétant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1490-13 du 22 joumada II 1434 (3 mai 2013) fixant la liste et les teneurs maximales des substances indésirables dans les aliments pour animaux ainsi que la liste et les limites d'utilisation des additifs, des prémélanges, des aliments composés et des aliments complémentaires destinés à l'alimentation animale

Annexe modifiant l'annexe II à l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1490-13 du 22 joumada II 1434 (3 mai 2013) précité

B-	Prémélanges d'additifs		
	Nom commercial du produit	Désignation du principe actif	Espèces de destination
« B-861	EASTMAN CHOLINE CHLORIDE 75 FEED (TAMINCO BV / EASTMAN)	Chlorure de choline	Toutes les espèces animales

* * *

ANNEXE

à l'arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1341-21 du 7 chaoual 1442 (19 mai 2021) modifiant et complétant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1490-13 du 22 joumada II 1434 (03 mai 2013) fixant la liste et les teneurs maximales des substances indésirables dans les aliments pour animaux ainsi que la liste et les limites d'utilisation des additifs, des prémélanges, des aliments composés et des aliments complémentaires destinés à l'alimentation animale

Annexe complétant l'annexe II à l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime
n°1490-13 du 22 joumada II 1434 (3 mai 2013) précité

B-	Prémélanges d'additifs		
	Nom commercial du produit	Désignation du principe actif	Espèces de destination
« B-1047			
B-1048	ZYMEYEAST 100 (ZAGRO SINGAPORE PTE LTD)	<i>Saccharomyces cerevisiae</i> , <i>Bacillus subtilis</i> , amylase (<i>Bacillus amyloliquefaciens</i> CBS 360.96), protease (<i>Aspergillus usami</i> CBS 139.52), Beta-glucanase (<i>Humicola insolens</i> CBS 696.91), xylanase (<i>Humicola insolens</i> CBS 696.91), cellulase (<i>Aspergillus niger</i> CBS 270.95 et <i>Trichoderma</i>), lipase (<i>Aspergillus niger</i> CBS 554.65) et carbonate de calcium.	Volaille, porcins et bovins
B-1049	EUROTOX (YEM-VIT)	<i>Levures (Levure de bière 12.1.5)</i> , sulfate cuivrique, pentahydraté, clinoptilolite d'origine sédimentaire et propionate de calcium	volaille et ruminants
B-1050	PoultryStar Hatchery (BIOMIN GmbH; BIOMIN SINGAPORE Pte Ltd)	<i>Bifidobacterium animalis</i> DSM 16284, <i>Lactobacillus salivarius</i> DSM 16351, <i>Enterococcus faecium</i> DSM 21913, fructo- oligosaccharides, sulfate de sodium (11.4.6), maltodextrine (13.3.6), phosphate disodique (11.3.11), chlorure de sodium (11.4.1), phosphate monopotassique (11.3.14), chlorure de potassium (11.5.1), bicarbonate de sodium (11.4.2), propylène glycol (13.11.1), patate douce (4.9.1), algues séchées (7.1.2), cellulose micricristalline et amidon	poulet de chair, poules pondeuses et autres espèces de volaille non destinées à la ponte

B-1051	BIOTRONIC TOP LIQUID (BIOMIN GmbH ; BIOMIN FEED ADDITIVE (CHINA) Co. Ltd)	formiate d'ammonium, acide formique, acide acétique, acide propionique, acide fumarique	volaille et veaux
B-1052	STOPCOX (ZHEJIANG DAYANG BIOTECH GOUP CO.Ltd)	Nicarbazine, monensin sodique, amidon, dextrine et carbonate de calcium	Poulets d'engraisement ; Poulettes destinées à la ponte (Jusqu'à 16 semaines d'âge) ; Dindons (Jusqu'à 16 semaines d'âge)
B-1053	ALLZYME VEGPRO (ALLTECH BIOTECHNOLOGY GIDA TARIM HAYV. URUN. SAN. TIC. LTD)	protéase (extrait de fermentation d' <i>Aspergillus oryzae</i>), cellulase (extrait de fermentation de <i>Trichoderma longibrachiatum</i>), carbonate de calcium et son de blé	Poulet d'engraisement
B-1054	OXIVIA C 110 LQ (KEMIN EUROPA NV)	BHT, BHA et huile végétale	toute espèce
B-1055	SALSURE (KEMIN EUROPA NV)	Acide formic, formate d'ammonium, acide propionique, acide lactique, glyceryl polyéthylène glycol ricinoléate et d'une mixture d'arôme composé de cinnamaldéhyde	toute espèce
B-1056	DANISCO XYLANASE 8000 G (FINNFEEDS OY)	Endo-1,4 bêta-xylanase (EC 3.2.1.8) et Propionate de calcium	volailles
B-1057	CABANIN CSD (R2 AGRO AS)	marc d'agrumes séché, extrait de raisin séché, extrait de châtaigne, marc de fruits, cassis, séché, terre de diatomées, acide citrique et propionate de calcium	volailles
B-1058	ADNIMALIS AVICAPS (ADNIMALIS EUROPE)	acide fumarique, acide DL-malique, acide citrique, acide lactique et matière grasse végétale	poulet de chair, poules pondeuses et reproductrices et dinde chair et dinde reproductrice
B-1059	NUTRI-PROTEASE (NANCHANG LIFENG INDUSTRY AND TRADING CO., Ltd/ Animedica international)	protéase (aspergillopepsin I produite par <i>Aspergillus</i> sp, EC 3.4.23.18) et d'amidon du maïs	poulet de chair, poules pondeuses et dinde
B-1060	GLOBAL MPG (GLOBAL NUTRITION INTERNATIONAL)	monoesters de propylène glycol et d'acides gras, glycérine, acide silicique, précipité et séché, sépiolite, acétate de cobalt (II) tétrahydraté, niacinamide et propionate de calcium	vaches laitières
B-1061	EXCENTIAL BETA-KEY ANHYDROUS (SUNWIN BIOTECH SHANDONG Co. Ltd)	Bétaïne anhydre et stéarate de calcium	toute espèce

B-1062	RONOZYME MULTIGRAIN L (Novozymes A/S)	complexe enzymatique dérivé de <i>Trichoderma reesei</i> , également connu sous le nom de <i>Trichoderma longibrachiatum</i> , dont les principales activités de ce complexe sont l'endo-1,4-b-glucanase (EC/IUB n° 3.2.1.4), l'endo-1,3 (4)-b-glucanase (EC/IUB n°3.2.1.6) et endo-1,4-b-xylanase (EC/IUB n°3.2.1.8)	poulet de chair, poules pondeuses et les reproductrices et la dinde de chair
--------	---	---	--